

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **4 octobre 2016 à 16 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et greffier adjoint est également présent.

16-10-316

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

16-10-317

Adjudication du contrat Asphaltage de la rue Moreau – AO16-VM-03

ATTENDU l'appel d'offre no AO16-VM-03 pour l'asphaltage de la rue Moreau lancé par invitation le 15 septembre 2016;

ATTENDU l'ouverture des offres le 3 octobre 2016 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'asphaltage de la rue Moreau au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Veilleux Inc. aux tarifs suivants : 1,65 \$ le mètre carré de pulvérisation, 85,38 \$ la tonne métrique de béton bitumineux et 285 \$ par entrée à rager;

Que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

16-10-318

Programmation pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, Il est unanimement résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Demande de financement de 400 \$ pour un kiosque – Foire nationale de l'emploi le 13 et 14 octobre à Montréal - rejeté

16-10-319

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour l'installation de lampadaires sur la piste cyclable du Parc Linéaire des Bois-Francis

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard qu'il soit présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour l'installation de lampadaires sur la piste cyclable du Parc Linéaire des Bois-Francis.

ADOPTÉE

16-10-320

Demande de gratuité de salle – Maison des jeunes

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité pour la location de la salle Pierre-Prince le 16 octobre 2016 pour la projection d'un film dans le cadre de la Semaine des Maisons de Jeunes.

ADOPTÉE

16-10-321

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire